



Résidence LA CHALANDIÈRE

LIVRET D'ACCUEIL

Bienvenue,

Conçu pour informer et guider, ce livret d'accueil s'adresse à nos résidents, mais aussi à leurs familles et amis, et en règle générale aux visiteurs.

Notre objectif principal est de permettre à chacun de vivre paisiblement sa retraite dans un climat de confiance et de sécurité.

Soyez assuré que chacun ici, s'efforcera de rendre votre séjour le plus agréable possible.

La Directrice

Carole PADIOLEAU

Résidence LA CHALANDIÈRE
47, rue de Penlys
44410 LA CHAPELLE-DES-MARAIS
T : 02 40 53 99 53
F : 02 40 53 99 28
resid.chalandiere@asso-automne.fr

www.asso-automne.fr

Groupe L'AUTOMNE
1, rue Victor Hugo BP 42
44550 MONTOIR-DE-BRETAGNE
T : 02 40 45 46 47
F : 02 40 45 47 00

www.asso-automne.fr

Résidence La Chalandière

La Résidence est située à proximité de l'Eglise et des commerces.

Elle se compose de 77 logements dont :

- 61 hébergements permanents pour le secteur Ehpad*
- 13 hébergements permanents pour l'Unité de Vie
(au rez de chaussée)*
- 4 hébergements temporaires jour et/ou nuit*

Chaque secteur se compose d'un restaurant et d'une salle d'activités entièrement climatisées et équipées d'une télévision et d'un rétroprojecteur.

I - VOTRE ACCUEIL

L'information destinée aux visiteurs :

Le chargé d'accueil vous informe sur l'établissement et son fonctionnement. Une visite est systématiquement proposée.

Il vous remet un livret d'accueil incluant les tarifs actualisés et la composition du personnel.

Au moment de votre inscription

Il vous est demandé de compléter :

Une fiche d'inscription,

Une fiche d'évaluation relative à votre autonomie

Une fiche de renseignements médicaux à remplir par le médecin traitant.

Préalablement à votre entrée

Un dossier administratif comprenant :

Un formulaire de renseignements actualisés

Un formulaire des habitudes de vie

Une copie du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance

L'attestation de droits à l'assurance maladie

La carte vitale

La carte de mutuelle complémentaire

Un relevé d'identité bancaire ou postale

Un dossier comprenant :

Une fiche d'information de santé complétée par votre médecin traitant

Une fiche d'évaluation de votre autonomie

Aucune admission ne sera effectuée sans la signature préalable d'un contrat de séjour par le Directeur de l'établissement, le résident et/ou son représentant légal.

II - VOTRE CADRE DE VIE

Vu de l'extérieur :

- *A 20 m du bourg de la commune, à proximité de l'Eglise et des commerces*
- *A 30 mn de Saint-Nazaire*
- *Jardin clos arboré dans lequel on peut se promener. Une partie sécurisée peut permettre l'accès à ce jardin aux résidents des unités de vie.*

Vu de l'intérieur :

Votre logement

- *D'une surface comprise entre 20 et 49 m,² incluant une kitchenette* équipée d'un réfrigérateur et de deux plaques de cuisson, un dressing et une cabine de douche, votre logement est climatisé individuellement.*
*(*sauf pour les unités de vie)*
- *Prise Internet*
- *Prise téléphone*
- *Prise télévision*
- *Télécommandes pour volets roulants et plafonniers*
- *Mobilier fourni s'il vous le souhaitez, personnalisation possible et très conseillée*
- *Lit électrique à hauteur variable télécommandé*

Vos espaces de vie communes

- *Etablissement totalement climatisé*
- *Salle de restaurant sonorisé (l'unité de vie dispose d'un espace de vie propre).*
- *Salon de coiffure*
- *Salle d'animation équipée d'une télévision et d'un rétroprojecteur*

Sécurité et accessibilité

- *Système d'alarme et dispositifs d'appel adaptés et spécifiques*
- *Système de télésurveillance la nuit*
- *Etablissement totalement accessible aux personnes à mobilité réduite*
- *Coffre-fort à disposition de manière à recevoir les effets de petites valeurs*

III - LA VIE À LA RÉSIDENCE

Nous établissons le projet d'instaurer les conditions qui, pour chacun et pour tous maintiennent et restaurent l'envie de vivre.

Votre alimentation

Une restauration de qualité, adaptée aux goûts et aux besoins de chacun.

- Petit déjeuner servi en chambre à partir de 7 h 30
- Déjeuner à 12 h 15 (pour les unités de vie : 12h)
- Collation à partir de 16 h
- Dîner à 18 h30 (pour les unités de vie : 18h15)

Une équipe de professionnels reste à votre écoute : Cuisiniers, serveurs, sous la responsabilité d'un chef de cuisine

Restaurant ouvert aux personnes âgées extérieures

Alimentation adaptée avec possibilité de choix

Normes d'hygiène rigoureusement respectées

Services à l'assiette sur nappes tissus avec serviettes de table en tissu changées

Services dans votre logement possible pour le déjeuner et le dîner, suivant certaines conditions

Vous pouvez convier familles et amis et ainsi partager cet important moment de convivialité qu'est le repas

Votre linge

- Le linge hôtelier est fourni et entretenu par l'établissement
- Le linge personnel, pour être pris en charge, doit être marqué avec des étiquettes spécifiques à l'établissement. Ce forfait marquage est facturé 25euros, une seule fois, à l'entrée du Résident.

L'entretien du linge personnel des résidents et de celui de la Résidence La Chalandière est opéré par la lingerie interne dont le siège se situe à Montoir de Bretagne

Entretien des locaux

Chambres et locaux communs entretenus quotidiennement, selon un planning d'organisation défini par le personnel et la Direction.

Présence occasionnelle d'une équipe d'entretien composée entre autre d'un électricien, d'un paysagiste et d'un plombier.

Votre Courrier

Distribué chaque jour, il peut être lu au destinataire si besoin est.

Pour le courrier au départ, celui-ci peut être déposé à l'accueil.

Autres services

Sur demande : coiffeuse, pédicure et esthéticienne interviennent régulièrement à la résidence

Culte

Un office hebdomadaire y est célébré pour les résidents qui le souhaitent

L'Animation

Vous organiserez votre journée à votre convenance et vous pouvez profiter des activités générées autour de vos centres d'intérêt

Celles-ci ludiques, culturelles ou religieuses suivant vos desiderata, vont donc vers une satisfaction de vos besoins personnels

Au choix :

- Sorties collectives : visites, inter-Résidences, spectacles, cinéma...*
- Des ateliers : chant, gymnastique douce, loisirs créatifs, tricot, ...*
- Des jeux : de mots, de mémoire, de sociétés, loto, ...*

La Résidence La Chalandière est ouverte sur l'extérieur.

Vous bénéficiez d'une liberté totale d'aller, de venir et de recevoir les personnes de votre choix, sans troubler le calme et la quiétude de l'établissement

Nous vous demandons de respecter les heures des repas et vous recommandons, par soucis de sécurité et d'organisation, de signaler au secrétariat ou au personnel vos absences

Vous êtes assurés par l'établissement en responsabilité civile, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Résidence. (* Sauf pour l'hébergement temporaire)*

Pour votre santé

La surveillance médicale est assurée par le médecin traitant de votre choix.

Si votre état de santé le nécessite, votre médecin pourra décider de consultations spécialisées, voire d'hospitalisation.

L'équipe soignante de l'établissement est composée de deux infirmières, d'aides-soignantes et d'aides médico-psychologiques.

Vous êtes invités à suivre leurs conseils et à accepter leur aide, concernant notamment :

- Le bon déroulement des traitements*
- Les vaccinations*
- L'hygiène générale*
- Le change du linge et son renouvellement*

Vos frais de séjour

La tarification est fixée chaque année par le président du Conseil Général sur proposition du Conseil d'Administration de l'association gestionnaire de l'établissement.

Les frais de séjour sont à acquitter pour le mois facturé à terme échu, par prélèvement automatique.

En cas d'insuffisance de ressources, une demande d'aide sociale doit être formulée auprès de la Mairie de la Chapelle des Marais.

En fonction de vos ressources, vous pouvez prétendre à l'allocation logement, auquel cas, vous déposerez une demande auprès de l'organisme compétent. Le secrétariat est à votre disposition pour vous aider dans ces démarches.

Vous êtes éligible aussi à l'aide personnalisée d'autonomie (A.P.A), dont la gestion peut être confiée globalement à l'établissement par convention avec le département de Loire Atlantique, notamment pour ses ressortissants.

Information et libertés

Notre Résidence est un lieu de vie ouvert et les seuls devoirs qui s'imposent à vous sont ceux qui découlent de la vie en communauté : respect des autres, respect du calme et de la quiétude qui règne dans l'établissement.

Vous avez la possibilité de vous faire élire ou représenter au sein du Conseil de la Vie Sociale, et tout autre organe où votre présence est possible.

Un porte-document d'affichage intérieur, à l'entrée de l'établissement, vous présente l'ensemble des documents officiels dont l'affichage est obligatoire. (Arrêté de prix de journée, dernier compte-rendu de la vie sociale, etc ...).

Dans le respect du droit, nous garantissons votre liberté d'expression et vous remercions du respect que vous portez en retour à notre personnel dont la mission est de toujours mieux vous servir.

